



AAIHP

BOURSE 2018

25 000 €

Celle-ci s'adresse à **un Interne** ou à **un Chef de Clinique Assistant de Spécialité de la Région Ile-de-France en exercice** pour l'aider :

- soit à réaliser un travail original de recherche clinique ou fondamentale,
- soit à acquérir une formation complémentaire dans sa spécialité, dans un laboratoire ou un service hospitalier.

Un candidat ne peut être lauréat s'il a déjà obtenu un financement pour ledit travail. **Cette bourse doit donc représenter SON UNIQUE source de financement. Elle est destinée uniquement au candidat lui-même à l'exclusion de tout versement à une structure hospitalière ou de recherche, quel que soit son statut juridique.**

Pièces à transmettre :

- Une **déclaration sur l'honneur** d'acceptation du règlement de la bourse.
- **Le relevé des fonctions d'interne récent (à se procurer auprès du Bureau des Internes) ou l'arrêté de nomination au poste de Chef de Clinique attestant que le candidat est interne ou CCA au moment de la demande.**
- Un CV avec liste des titres et travaux.
- La lettre d'acceptation du chef de service ou de laboratoire dans lequel doit se dérouler le projet.
- **En 25 exemplaires agrafés** : un résumé **strictement anonyme (le nom du candidat ne doit pas y être mentionné, pas de noms de laboratoire ou d'hôpital)**, si possible ne dépassant pas deux pages dactylographiées, exposant le plus clairement possible :
 - l'état de la sciences sur le projet proposé,
 - l'objectif principal et s'il y a lieu les objectifs secondaires de l'étude,
 - la méthodologie proposée
- **en 25 exemplaires** : la « **fiche candidat** » téléchargeable sur le site de l'AAIHP, (www.aaihp.fr)
- Un chèque d'adhésion à l'AAIHP (interne en exercice : 35 euros ; CCA en exercice : 50 euros (chèque à l'ordre de l'AAIHP **à joindre au dossier de candidature**)).

Les candidatures doivent parvenir à l'Association **par courrier (pas de recommandé) avant le 5 MARS 2018 :**

AAIHP / Doriane de NAZELLE
17, rue du Fer à Moulin
75005 PARIS